

## **Organes et instruments de la Concertation sociale : Enjeux contemporains**

### **La loi du 29 septembre 1948 portant l'organisation de l'économie La loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives et les commissions paritaires**

Colloque

**Louvain-la-Neuve - le 30 novembre 2018**

---

L'actualité révèle tous les jours l'importance de la concertation sociale : des procédures d'information et consultation des travailleurs jusqu'à la négociation de conventions collectives, de la vie concrète au sein des entreprises jusqu'aux implications macroéconomiques des conventions collectives interprofessionnelles.

Deux anniversaires nous donnent l'opportunité de revisiter des outils sociologiques, économiques et surtout juridiques que l'on croit connaître en « Human resources » et/ou en « négociation collective ».

Toutefois, le cadre offert par la loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie (instauration du Conseil central de l'Economie, des Conseils d'entreprises) et par la loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives de travail et les commissions paritaires se révèle singulièrement flexible.

Ainsi a-t-il accueilli en son sein bien des transformations issues des nouvelles formes économiques aujourd'hui à l'œuvre. Les enjeux contemporains de la concertation sociale sont notamment à saisir au cœur de notions que l'on croit connaître mais qui ont pris, sous le poids des faits, un tour nouveau....

Ainsi revisiterons-nous tour à tour le temps de la négociation, ses espaces et ses acteurs avant d'aborder une série de questions choisies, particulièrement brûlantes.

#### **Programme**

#### **Perspectives théoriques, sous la présidence de Madame Mariella Foret, Présidente de l'AJPDS**

**8h45**            **Accueil des participants**

**9h-9h15**        **Mot d'accueil par Madame Mariella Foret**

**9h15-10h45**    **Le Temps**

**La genèse d'un système de relations (inter) professionnelles multi-niveaux au lendemain de la II guerre mondiale - du Projet d'accord de solidarité nationale à aujourd'hui** par Monsieur **Paul Windey**, Président du Conseil National du Travail et Monsieur **Luc Denayer**, Secrétaire du Conseil Central de l'Economie  
Discutant: Monsieur **Dirk Luyten**, Archives de l'Etat/Cegesoma

**10h45-11h** Pause-café

**11h-12h** **Espaces de négociation**

**-Les Commissions paritaires et les Conventions Collectives : L'articulation des territoires et des marchés du travail** par Monsieur **Pierre- Paul van Gehuchten**, Professeur à l'UCLouvain et l'USLB.

**-Vers une Réforme du paysage des commissions paritaires ?** par Monsieur **Guy Cox**, Directeur général honoraire, SPF Emploi  
Discutant : Monsieur **François Pichault**, Professeur à l'ULiège

**12h-12h40** **Acteurs et représentativité** par Monsieur **Filip Dorssemont**, Professeur à l'UCLouvain

Discutant : Monsieur **Patrick Humblet**, Professeur à l'Université de Gand

**12h40** Questions - débat

**13h-14h** Lunch

**Perspectives de terrain, sous la présidence de Monsieur Marco Rocca, CNRS-Université de Strasbourg, ULiège**

**14h-15h20** **Autour de la Loi du 5 Décembre 1968 sur les conventions collectives et les commissions paritaires**

**-Licenciement collectif, régime de chômage avec complément d'entreprise et préavis réduit: droit ou obligation pour le travailleur âgé ?** par Monsieur **Loïc Peltzer**, avocat et Monsieur **Emmanuel Plasschaert**, avocat

**-La CCT incorporée dans le contrat** par Monsieur **Jean-Philippe Cordier**, avocat

**-Négociation et représentativité** par Monsieur **Gilbert Demez**, avocat

**-Hiérarchie et force obligatoire** par Monsieur **Pierre Joassart**, avocat

**15h20-15h40** Pause-café

**15h40-17h20** **Autour de la loi du 20 septembre 1948**

**-Où ? L'Entreprise et établissement des seuils de 50 à 100** par Monsieur **De Gols**, Directeur général honoraire, SPF Emploi

**-Qui? Le titulaire l'obligation d'informer** par Madame **Sophie Remouchamps**, avocate

**-Quoi ? De l'information/consultation à la médiation et la conciliation** par Madame **Sophie du Bled**, conciliatrice sociale, SPF Emploi et Monsieur **Serge Wynsdau**, Président du Tribunal du Travail du Brabant wallon

**17h20-17h30** Conclusions

## **Informations pratiques**

### **Date et heure**

30 novembre 2018 de 9h à 17h30

### **Adresse**

UCL - Faculté de Droit et de criminologie – Auditoire Montesquieu 04, Place Montesquieu à 1348 Louvain-la-Neuve

### **Accès**

Autoroute E411, sortie n°8a, Louvain-la-Neuve  
Parkings Grand Place ou Grand Rue

### **Inscription**

En ligne [www.uclouvain.be/crides](http://www.uclouvain.be/crides)

\*En validant le formulaire d'inscription, le participant s'engage à effectuer le paiement des droits d'inscription. Le paiement s'effectue après réception de notre facture.

\*Tout participant empêché peut se faire remplacer par la personne de son choix. Toute annulation doit être communiquée par email au plus tard trois jours ouvrables avant le colloque. Passé ce délai, le droit d'inscription reste dû.

\*Votre adresse mail est reprise dans nos bases de données. Ces dernières sont utilisées pour annoncer nos activités et organiser nos colloques et journées d'études. Conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles, vous pouvez avoir accès à ces données et, le cas échéant, les faire rectifier ou supprimer.

\*L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

### **Droits d'inscription**

195 euros comprenant la documentation, la publication des actes dans les Etudes pratiques de droit social (Kluwer, 2019), le déjeuner et les pauses café.

Pour les membres de l'AJPDS : 170 euros.

Gratuit pour les chercheurs et les doctorants (sans ouvrage) et pour les étudiants (participation et pauses café uniquement).

### **Accréditations**

OBFG : 6 points

Formation reconnue par l'Institut de Formation Judiciaire (IFJ)

### **Contact**

[catherine.vanderlinden@uclouvain.be](mailto:catherine.vanderlinden@uclouvain.be) \_ tel +32 (0)10 47 47 58